

Décision n° 2026-0377.

AVENANT N° 1 A LA DECISION N° 2026 -351 DU 18/05/2026

Le Directeur du centre hospitalier de Bastia ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;

Vu le site Internet de l'Agence Régionale de la Santé et la publication de deux postes vacants d'adjoint des cadres hospitaliers – Branche : gestion administrative générale, à pourvoir au centre hospitalier de Bastia ;

Vu la décision n° 2022-2478 du 02/09/2022 portant ouverture d'un concours interne sur épreuves d'adjoint des cadres hospitaliers 1^{er} grade - Branche : gestion administrative générale, afin de pourvoir un poste au centre hospitalier de Bastia ;

Vu le site internet de l'Agence régionale de santé et la publication d'un avis portant ouverture d'un concours interne sur épreuves d'adjoint des cadres hospitaliers 1^{er} grade - Branche : gestion administrative générale, afin de pourvoir un poste au centre hospitalier de Bastia ;

Vu le site internet du centre hospitalier de Bastia et la publication d'un avis portant ouverture d'un concours interne sur épreuves d'adjoint des cadres hospitaliers 1^{er} grade - Branche : gestion administrative générale, afin de pourvoir un poste au centre hospitalier de Bastia ;

Vu la décision n° 2026-351 du 18/05/2026 portant composition du jury du concours interne sur épreuves d'adjoint des cadres hospitaliers 1^{er} grade - Branche : gestion administrative générale ;

DECIDE

Article 1 :

L'article 1 de la décision n° 2026-351 portant composition du jury du concours interne sur épreuves d'adjoint des cadres hospitaliers 1^{er} grade - Branche : gestion administrative générale, est modifié comme suit :

Madame Françoise VESPERINI
Président

Directrice générale adjointe
du centre hospitalier de Bastia

Monsieur Frédéric EBENDINGER

Directeur adjoint
au centre hospitalier de Bastia

Monsieur Nicolas BALLARIN

Directeur adjoint
au centre hospitalier d'Ajaccio

Madame Célia RAFFE

Professeur du second degré
Lycée Pascal Paoli de Corté

Bastia, le 27/05/2026.

Françoise VESPERINI,

Directrice générale adjointe

